



# LES INFOS DE LA CGT TRESOR DU CHER

Courriel : [cgt.018@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.018@cp.finances.gouv.fr)

Site Internet : [www.tresor.cgt.fr/18](http://www.tresor.cgt.fr/18).

Lundi 25 février 2008

Numéro :2/2008

## POUR LA CGT

### LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

Après les fortes journées de grève unitaires et au bout de nombreuses heures de négociations dans la nuit du 18 au 19 février, pour la CGT, les principales revendications ne sont toujours pas satisfaites.

Certes, après l'avoir écartée durant des mois, les Ministres en charge de la Fonction publique ont été contraints d'accepter une augmentation de la valeur du point. Certes encore, une mesure dite « de garantie du pouvoir d'achat » va être mise en œuvre pour plusieurs centaines de milliers d'agents – des 3 versants de la Fonction publique – qui tournera en moyenne autour de 700 euros. Certes enfin, la reconstruction de la grille indiciaire est désormais à l'ordre du jour.

Mais, la revalorisation de la valeur du point – 0,5% au 1er mars et 0,3% au 1er octobre – est notoirement insuffisante et n'assure pas le maintien du pouvoir d'achat pour tous en 2008. La « garantie » s'effectuerait par le biais d'une mesure indemnitaire et n'apporterait donc pas de solution pérenne.

En ce qui concerne les autres volets – qui n'avaient pas tous vocation à être intégrés dans une négociation salariale – des points positifs existent, d'autres suscitent des réserves, voire de francs désaccords.

Au total, pour la CGT, le compte n'y est toujours pas.

Cependant, notre organisation syndicale veut, sur un sujet aussi important, prendre le temps de la consultation de ses syndicats, des militantes et militants, et des personnels avant de donner son avis définitif sur le relevé de décisions.

En tout état de cause, la page des salaires et de la grille indiciaire n'est pas close avec la séance du 18 février.

Par tous les moyens, nous continuerons à porter nos exigences, en particulier lors des prochaines négociations prévues au début du printemps.

### *Ensemble, pour l'avenir des retraites*

**« À quel âge pourrais-je partir ? » « Quel sera le niveau de ma pension ? » Ce sont les interrogations et inquiétudes de trois salariés sur quatre. Les jeunes se demandent tout simplement : existera-t-il encore un système public de retraite dans vingt ans...**

De mars à mai s'ouvre une nouvelle phase de discussions avec le gouvernement sur l'avenir de notre système de retraite. Il veut confirmer les orientations tracées en 2003 : allongement à 41 ans

de la durée de cotisation et baisse du niveau des pensions. Il veut mettre en cause le dispositif de départ anticipé longues carrières. Il prépare un nouveau projet de loi pour le mois de juin.

De son côté, le Medef fait monter les enchères en proposant de reculer le droit à la retraite à 62 ou 63 ans et de réduire la contribution des entreprises au financement des retraites.

**La CGT estime que la meilleure façon d'aborder de telles échéances est d'exprimer dès à présent les revendications de tous, actifs et retraités.**

### **Garantir le niveau des retraites**

La CGT propose de garantir à chacun un niveau futur de pension au moins égal à 75 % de son salaire, avec un minimum global de retraite qui ne soit pas en dessous du Smic.

Or, les réformes engagées depuis 1993 n'ont cessé de faire baisser, dans le temps, le niveau des retraites. Ainsi, la pension du régime général ne représente plus que 43 % du salaire, lors du départ à la retraite. Les retraites complémentaires Agirc et Arrco ont baissé de 20% en dix ans. Le niveau de pension des retraités recule par rapport aux salaires des actifs.

### **Assurer le droit à la retraite à partir de 60 ans**

**Le droit à retraite à 60 ans à taux plein doit être accessible à tous. Il doit garantir le choix effectif du salarié de cesser son activité. C'est pourquoi le droit au travail doit aussi être assuré.**

Par contre, la CGT est opposée à l'allongement projeté de la durée de cotisation à 41, puis 42 ans. Elle propose que la durée exigée pour obtenir le plein des droits à retraite prenne en compte les périodes de stages, d'études et de premières recherches d'emploi. La double peine que constitue le système de décote (une pénalité est appliquée si le salarié n'a pas atteint le nombre d'annuités exigé) généralisé à tous les régimes est totalement injuste puisque dans le calcul de la pension de retraite intervient déjà la durée de cotisations.

### **Reconnaître la pénibilité au travail par un départ anticipé**

La CGT revendique la possibilité d'un départ anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou des emplois à fortes contraintes (port de charges lourdes, travail répétitif, exposition aux intempéries, au bruit, à la chaleur, à des substances nocives, travail de nuit et en équipe...) Elle demande une amélioration du dispositif des « carrières longues ».

### **Assurer le financement des retraites**

**La retraite doit demeurer un droit** : percevoir à un âge identifié un montant de retraite garanti en proportion de son salaire.

#### **Les moyens financiers existent**

Financer la retraite doit porter l'exigence d'une modification de la répartition des richesses en faveur du travail. Le recours au travail précaire doit être lourdement taxé, les profits financiers doivent être mis à contribution, le système des exonérations financières aux entreprises doit être revu et incitant à l'investissement dans les politiques sociales.

#### **Engager à présent la mobilisation**

L'action collective, ça paie : la mobilisation des jeunes, moins jeunes, salariés ou non, ont poussé au retrait du Cpe.

**La CGT propose d'organiser le 29 mars des manifestations dans tous les départements pour que les salariés se fassent entendre.**

**« Tous ensemble pour l'avenir des retraites ».**

## Internet : "la voix de son maître" !

La fonction publique entre dans une nouvelle ère.. C'est ce que ne cesse de nous répéter le gouvernement. A tel point qu'il ne semble plus exister pour communiquer qu'une seule façon : Internet et ses forums...

Aussi, ce n'est pas une surprise de découvrir avec la fiche de paye, un courrier invitant les agents à participer au débat national sur la fonction publique sur un site Internet gouvernemental.

Rien de surprenant non plus dans la forme que prend ce site... il se veut ouvert et participatif ! Il suffit ainsi d'une adresse mel pour donner son avis sur un sujet ou de simplement cliquer comme pour la question de la semaine où deux clics anonymes permettent de sceller un point de vue !

Passé cet affichage, que reste-t-il ? Un courrier distribué avec toutes les fiches de paye incitant à aller visiter le site alors même que cela n'a pas été fait pour encourager le vote aux élections professionnelles.... Un site qui permet sans contrôle de répondre à des questions : on n'ose pas imaginer le tollé si une organisation syndicale utilisait les mêmes procédés pour faire valider des pétitions... Un site où il n'existe aucune visibilité sur les positions prises puisque chacun se retranche sous l'anonymat loin des positions affirmées par les représentants des personnels sur les différents thèmes.. Un gouvernement, qui s'il consulte sur Internet, reste sourd aux différentes revendications exprimées par les personnels.

Si on « en doutait encore », cette lettre et ce site nous rappellent que la nouvelle ère vantée par le gouvernement est celle de la communication et de la consultation loin de celle, que la CGT entend défendre, d'un vrai dialogue social. De plus, nul doute, que cette campagne de communication n'a d'autre objectif que de légitimer la politique gouvernementale de régression sociale et d'attaque contre la fonction publique.

Face à ce gouvernement qui ne souhaite que rester à ce stade de communication ; c'est uniquement, pour la CGT, par l'action et la mobilisation que les personnels pourront être entendus.

## Titre restaurant à 5 euros

### Une provocation !

Si l'accès à la restauration collective est une priorité pour tous les personnels, il n'en demeure pas moins que lorsque celle-ci n'existe pas, le titre restaurant est la prestation complémentaire dont doivent bénéficier les agents. Mis en place au Ministère en 1991, il est accordé selon des critères bien précis, lorsque la recherche de solution de restauration collective se révèle infructueuse ou impossible et il « doit offrir une compensation adaptée ».

Depuis 1995, la valeur du titre restaurant était fixée à 4,88 euros.

La revalorisation à 5 euros à compter du 1er Janvier 2008 est perçue comme une attribution d'une obole symbolique.

Les agents exigent que la valeur faciale du titre restaurant soit dans un premier temps portée à 7 euros, avec une participation de l'Etat employeur à hauteur de 60%. Ils considèrent que cette valeur doit faire l'objet d'une ré-indexation annuelle.

Venez, sur notre site, signer la pétition intersyndicale CGT – FDSU – FO - CFDT Finances

## ENVELOPPES CAPITAL—MOIS DES AGENTS DE CATEGORIE B ET C DU TRESOR PUBLIC POUR L'ANNEE 2008

	SOLDE 2007				Nb d'agents à noter	Nb d'agents apportants	Nb d'agents pouvant consommer	EKM (90% avant arrondi)	EKM 2008	EKM total	Nb d'agents (réduction de 3 mois)	Nb d'agents (réduction de 1 mois)
	Solde avant CAPL	Majorations	Traitement des recours	Total								
CADRES B	0			0	94	80	73	72	72	72	16	24
CADRES C	1	0	0	1	125	108	104	97,2	97	98	22	32

